Prise de peur, elle courut se réfugier dans la chambre de sa maîtresse en criant : « au secours »

Le concierge accourut à ses cris, armé d'un fusil. Il cria plus fort qu'elle et le jardinier arriva à son tour. Toutes ces clameurs mirent en fuite ces voleurs. C'est alors que le concierge déchargea son arme.

L'argenterie se trouvait au fond d'un tiroir et, sans aucune intention particulière, la gouvernante avait jeté du papier dessus, de sorte que Sommer ne la vit pas.

Quand leur frayeur fut dissipée, les gens de la maison s'aperçurent seulement que la fenêtre était ouverte.

Le commissaire central de Lille à fait manger un bon beafteck à Schimansky et fumer un cigare.

En partant pour la maison d'arrêt, il s'est écrié : « A ces conditions, vous aurez de moi tout ce que vous voudrez ! »

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 4 mars.* — LAIT FRELATÉ. — Nous avons rendu compte d'un délit de tromperie sur la qualité du lait vendu dont était inculpée une fermière de Roncq, Mme C... née Sophie D... La cause avait été renvoyée à l'audience de vendredi pour la déposition du commissaire de police. Ce magistrat ayant quitté la localité ne peut venir affirmer son procès-verbal, lequel est cependant considéré comme constant par le tribunal, puisque Mme C... se voit infliger six jours d'emprisonnement et vingt-cinq francs d'amende mais avec application de la loi Bérenger.

VOL DE CHAUSSURES. — Hélène Brulois, habitant rue Decrême à Roubaix, a profité de l'absence d'une voisine Mme Dubois pour lui enlever une paire de bottines. Elle ne répond pas à la citation qui lui a été délivrée et est condamnée par défaut à deux mois.

Deux gamins de Roncq se sont introduits dans le magasin d'épiceries de M. Decottignies et ont enlevé des bougies.

Les jeunes inculpés Alphonse D... et Charles F..., répondent aux juges qu'ils croyaient prendre du chocolat.

En raison de leur jeune âge, le tribunal les remet à leurs parents qu'ils rendent cependant responsables des dépens.

Me CONFORME.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — *Génie.* — M. Carré, capitaine de 1re classe à Saint-Mihiel et M. Malassagne, sous-lieutenant au 4e régiment à Grenoble, ont été désignés pour le 3e régiment à Arras.

Armée territoriale. — M. Pierre Grapin, capitaine de cavalerie en retraite est nommé capitaine-major au service régional du 1er corps d'armée en remplacement de M. Latour d'Affaure, dont la démission est acceptée.

PETITE CORRESPONDANCE

A. B. — Veuillez nous indiquer votre nom; nous vous répondrons poste restante, Roubaix, comme vous le demandez.

G. L. — 1° Les mêmes pièces que pour un engagement ordinaire. 2° Vous devez vous présenter à Douai (arsenal), muni d'un bulletin de naissance, pour obtenir un certificat d'aptitude. 3° Vous devez partir avant le conseil de révision. 4° Non, le plus tôt possible.

LES COMBATS DE COQS

Dimanche, aura lieu une partie de coqs de barbarie, chez M. Wattel, estaminet des *Deux Postes*, rue des Arts.

On y battra deux paires dont une de plaisir. La partie est organisée par un amateur contre la société de l'Impasse Nabuchodonosor. La mise au parc aura lieu à midi.

NORD

Chronique électorale. — On lit dans l'*Echo* :

« M. Outters, candidat républicain à l'élection sénatoriale du 13 mars, nous prie de faire connaître que, si une ou plusieurs candidatures nouvelles surgissaient et si, par suite, le premier tour de scrutin ne donnait pas de résultat définitif, il est disposé à prendre l'engagement de se désister au 2e tour en faveur du candidat républicain qui aurait réuni le plus de voix.

» Cet engagement est naturellement subordonné à un engagement de même nature de la part de son compétiteur actuel. »

PAS-DE-CALAIS

Le crime de Calais. — On a transféré mercredi matin de Douai à Calais le sieur Antoine Mesdag, âgé de 20 ans, se disant voyageur en bijouterie et originaire de Gand, récemment condamné par le tribunal correctionnel de Douai pour vol d'un porte-monnaie. Certains détails de son signalement correspondent à celui publié à propos de la tentative d'assassinat commise le 21 février dernier à Calais sur une bijoutière, Mme Limousin, habitant la rue Royale.

On suppose, à tort ou à raison, qu'il n'est pas étranger à ce crime, surtout parce qu'il varie dans ses réponses sur l'emploi de son temps depuis le 17 février, époque à laquelle il aurait quitté la Belgique et aurait voyagé à Lille et à Roubaix.

BELGIQUE

La tentative d'assassinat de Dottignies. — L'état de Depraeter, la victime de la lâche agression que nous avons rapportée hier, est relativement satisfaisant; l'œil gauche sera peut-être perdu ; on ne peut se prononcer définitivement sur ce point.

La blessure elle part du sommet de l'oreille gauche et va jusqu'à la paupière, qui est fendue — a été recousue. Une partie de l'arcade orbitaire brisée net par le coup qu'a reçu Depraeter, a été perdue.

L'agresseur s'est écrié en voyant le blessé étendu sur le pavé : s'il est mort, il est bien mort !

Détail horrible. Quand Depraeter qui était tombé la face dans la boue fut relevé par des amis, il tira sur le *lambeau de chair (environ 30 centimètres carrés)* qui pendait sanguinolent sur le côté de sa figure lui mettant le crâne à nu, et dit : « *Otez-donc cette boue que j'ai sur le visage!...* »

Le parquet arrivera demain à Dottignies.

Tournai. — Le parquet de Tournai s'occupe en ce moment d'une grave affaire.

La nuit de mercredi à jeudi, un individu s'est introduit par escalade et effraction dans une petite maison de Froyennes, occupée par la nommée Rosalie Delannoy qui habite seule.

Le malfaiteur se mit en devoir de visiter les différentes pièces, mais la locataire ayant entendu bruit, donna l'alarme; le gredin, au lieu de déguerpir aussitôt, se mit à frapper la malheureuse à coups redoublés et la mit dans un état lamentable. Ensuite, craignant l'arrivée de voisins, l'individu jugea prudent de prendre la fuite, sans rien emporter, dit-on.

On serait sur les traces du coupable.

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Escroqueries.* — Un ouvrier du nom de Gustave Cheval, employé chez un marchand de chiffons, allait tous les jours pour suivre l'ordre de ce dernier chercher son dîner au *Bailly du Hainaut* et payait régulièrement les mets. Cependant, pendant toute une semaine, il ne remit pas d'argent, le samedi il vint demander à son patron 50 fr. réclamés par le restaurateur. Il fait défaut à l'audience et est condamné à 1 mois et 6 fois 15 jours de prison pour ces diverses escroqueries.

— *Un manqueur de chats.*—Charles Lecry a volé, pour le manger, le chat de sa voisine l'épouse Boite. Coût 8 jours.

Suivent quelques condamnations de 4 et 6 jours, pour ivresse, tapage nocturne, etc.

Bataille de gamins, suivie de mort. — Un terrible malheur a plongé, mercredi, dans la désolation, une honorable famille de Coyghem-lez-Courtrai. Le jeune S... s'étant querellé avec un camarade à propos de billes, en vint bientôt aux mains avec son adversaire. Ce dernier a lancé un vigoureux coup de pied dans le bas-ventre du petit S... qui est tombé raide mort. La douleur de l'auteur de cet homicide faisait pitié à voir.

Terrible accident à Avelghem. — Un enfant rôlé vif. — Un terrible accident a douloureusement ému le village d'Avelghem, arrondissement de Courtrai, mercredi soir. Les époux Duprez-Vandevyvere avaient eu l'*insigne imprudence de laisser seuls au logis deux petits enfants*, âgés respectivement de 2 ans et 3 ans 1/2. Après une absence relativement courte, la mère rentra pour apercevoir un spectacle horrible : son enfant aîné gisait mort, carbonisé, à côté du feu.

La retraite annoncée de M. le baron Lambermont comme secrétaire-général du département des affaires étrangères, occasionnera dans ce ministère un « mouvement » notable. M. Lambermont s'occupera-t-il, dit-on, après sa retraite prise, spécialement du Congo, auquel il a déjà rendu tant de services.

Il succéda en 1860 ou en 1861, à M. Materne, ami de M. Rogier, en qualité de secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Il occupait alors le poste de directeur du commerce extérieur et des consulats. Depuis lors, il a vu passer comme ministres MM. de Vrière, Rogier, Vandersteichelen, d'Anethan, d'Aspremont-Lynden, Frère-Orban, de Moreau et de Chimay, conseiller le plus judicieux et le plus sûr. Bien que n'ayant jamais été mêlé à nos luttes politiques, M. Lambermont appartient notoirement à l'opinion conservatrice.

Il est de plus un croyant fidèle. Le Petit séminaire de Floreffe le compte parmi ses anciens élèves. A l'instar de M. le ministre Van den Peereboom, M. le baron Lambermont possède non loin de Bruxelles, aux environs de l'abbaye de Villers, une sorte de Tusculum où il va secouer la poussière administrative et prendre le plus souvent possible un bain d'air pur et rural.

Nécrologie. — Une des premières familles belges vient d'être frappée d'un nouveau deuil : hier matin, est décédée, à l'âge de 36 ans, Mme la comtesse Aymard d'Ursel, née du Chastel de la Howarderie. La défunte est la belle-sœur de M. le comte d'Ursel, gouverneur du Hainaut.

Le prix Guinard. — Un arrêté royal du 12 janvier 1892 ouvre un cinquième concours pour la collation du legs de dix mille francs, institué à perpétuité par le docteur Guinard, pour être remis tous les cinq ans à « celui qui aurait fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général et sans distinction. »

Aux termes de l'article 2 de cet arrêté, les personnes qui désirent participer à ce concours doivent en informer M. le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, en lui adressant, avant le 1er juillet 1892, soit l'ouvrage ou le manuscrit écrit dans l'ordre d'idées indiqué par le testateur, soit le modèle ou le mémoire descriptif de l'invention concourant au même but.

La gendarmerie. — Un arrêté royal du 15 courant apporte quelques légères modifications à l'organisation du cadre inférieur de la gendarmerie. Il est créé douze premiers maréchaux des logis de gendarmerie à prendre parmi les maréchaux des logis à cheval (la solde journalière de cette nouvelle catégorie de sous-officiers est fixée à quatre francs.)

Les grades du corps de la gendarmerie porteront à l'avenir les insignes du grade auquel ils sont assimilés. Les gendarmes désignés pour commander une brigade ou un poste porteront comme insigne sur chacune des manches un galon en fil blanc (comme les gendarmes de 1re classe.)

Un diamant de belle taille. — On dit que le nombre de manipulations qu'un diamant doit subir avant d'être façonné à sa forme définitive est en raison directe de ses dimensions originelles. S'il en est ainsi, l'histoire du diamant confié actuellement à une fabrique anversoise pour être taillé, ne manquera pas de péripéties. Il est long de sept centimètre et son diamètre est de cinq centimètres. Ce sont les dimensions d'un bel œuf.

La première opération pour le dégrossir réduira déjà beaucoup cette grosseur. Il pèse 474 carats, et l'on estime qu'il n'en pèsera plus que 200. Il ressemblera alors à un œuf de pigeon et occupera la seconde place parmi les diamants célèbres. La première place est prise par le « Grand Mogol », qui appartient au shah de Perse et pèse 274 carats. L'opération de la taille n'est pas une petite affaire. Elle prendra plusieurs années et coûtera environ 200,000 francs.

La baisse des charbons à Mons. — Le *Patriote* dit que l'annonce de la grève des charbonnages anglais a eu pour effet d'arrêter la baisse des charbons à Mons.

Heyst sur-Mer. — M. Florent Geelhand, ancien conseiller provincial pour le canton d'Heyst-op-den-Berg, est mort récemment.

Vol d'un coffre-fort contenant 18.000 francs de valeurs. — Mme veuve Wallich, qui tient, rue de l'Etuve, 31, à Bruxelles, un estaminet, a été désagréablement surprise en constatant jeudi, vers minuit, que tout dans sa chambre se trouvait sans dessus dessous. Tous ses meubles étaient fracturés et on lui avait enlevé son coffre-fort renfermant pour 18.000 francs de valeurs. Mme Wallich courut au bureau de police de la 2e division.

L'officier de service se rendit dans la maison de la cabaretière et commença aussitôt une enquête. Les meubles avaient été fracturés au moyen d'un breekyzer qu'on a retrouvé sur le lit, et les voleurs, qui devaient être deux au moins et qui connaissaient parfaitement la situation des lieux ont dû opérer à la lueur d'un réverbère de la rue, entre 7 et 8 heures et demie du soir. Pendant ce temps, Mme Wallich se trouvait au rez-de-chaussée dans une place située au-dessous de celle où les voleurs opéraient. La cabaretière a bien entendu du bruit, mais n'y a pas pris garde, car il y a au premier étage d'autres locataires.

L'enquête se poursuit.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANHAESBROUCKE-BOURGOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Prudence BOURGOIS, décédé à Roubaix, le 4 mars 1892, dans sa cinquante-septième année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 38, au fort Cordonnier.

Les amis et connaissances de la famille SCARCERIEAU-FLAMENCOURT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Renauld SCARCERIEAU, décédé à Roubaix, le 3 mars 1892, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 65.

Les amis et connaissances des familles DELTOMBE-DELANNOY et MULLIEZ-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Rosalie-Valérine-Zoé-Blanche DELANNOY, décédée à Leers, le 4 mars 1892, dans sa soixante-quinzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, contour de la Place. — Obit du mois, mardi 5 avril, à 10 heures; obit de la Confrérie du Saint-Sacrement, jeudi 10 mars, à 7 h. 1/2; obit du Patronage, lundi 14, à 7 h.; obit du Rosaire, mardi 22, à 7 h.; obit du Tiers-Ordre de St-François, lundi 28, à 7 h.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 7 mars 1892, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Laurent PAULUS, veuf de Dame Marie-Elisabeth MARCOTTY, décédé à Roubaix, le 27 février 1890, à l'âge de 81 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 mars 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Juliette LEPOUTRE, décédée à Roubaix, le 1er février 1892, dans sa 48e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Mouveaux, le lundi 7 mars 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clémence ROUSSEL, décédée à Mouveaux, le 3 février 18 2, dans sa 30e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 7 mars 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François CATRICE, veuf de Dame Anne-Marie HALLUIN, décédé à Roubaix, le 5 février 1892, dans sa 80e année administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 8 mars 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie LIÉTARD, veuve de M. Floris DUTILLEUL, décédée à Wattrelos, le 25 janvier 1892, dans sa 83e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits divers

Comment peut on reconnaître la rage chez les chiens ? — Voici en quels termes M. Pasteur a répondu à un monsieur qui lui avait exposé des craintes sérieuses au sujet de son chien :

» Paris, ce 15 janvier 1892.

» Monsieur,

» Inutile de vous déranger. Tout chien enragé, qu'il mange ou non, meurt de la rage en quelques jours; s'il mange, la mort arrive un peu plus lentement, mais cela ne dépasse pas huit, dix jours. Dans l'intervalle, il manifeste des symptômes rabiques.

» Enfermez donc le chien dans une niche sûre, où il sera nourri avec précaution pendant une dizaine de jours. Un vétérinaire peut le prendre en surveillance.

» Si le chien vit encore après le temps que j'indique, soyez assuré que le chien n'est pas enragé.

» En attendant, vous n'avez d'autre soin à prendre que celui de votre plaie de morsure. Celle-ci ne doit pas être négligée. La bave du chien, même d'un chien sain, contient des microbes étrangers au virus rabique microbes qui peuvent amener des abcès et, dans des cas très rares et assez exceptionnels, une septicémie.

» Dans le cas où le chien serait rabique, venez sans retard, rue d'Ulm, n. 45, à 11 heures du matin, où je vous appliquerai le traitement préservatif de la rage.

» Recevez, etc.

» (Signé) PASTEUR, de l'Institution. »

La misère en Italie. — D'après une récente publication de l'*Institut statistique* de Rome, on compte, dans la péninsule italique, 336 communes sans cimetière, qui placent leurs morts simplement dans les souterrains de leurs églises.

Plus de 200,000 hommes sont logés dans des caves absolument malsaines; 9,000 hommes habitent des cavernes creusées dans des rochers. Dans 1,700 communes, les habitants ne mangent de pain que les jours de fête, et 4,696 communes s'abstiennent totalement de viande.

Il existe 600 communes dans lesquelles il est impossible d'obtenir des secours médicaux; le nombre des communes infestées par la *malaria* est de 104, et l'on compte 110 600 italiens qui souffrent de la *pellagre*. Enfin, il y sur 100 habitants, 63 qui ne savent ni lire ni écrire.

Une princesse au couvent. — La princesse Schwarzenberg est entrée comme novice au couvent du Sacré-Cœur de Riendenburg, dans le Voralberg. Elle ne prononcera ses vœux définitifs que dans trois ans, peu après la comtesse Kalnoky et la comtesse Marietta Palffy, entrées au même couvent il y a quelques mois.

Les débris de la grande armée. — Sait-on combien il survit encore de « grognards » ayant pris part à l'épopée napoléonienne ? Une vingtaine environ. Tous, sauf le colonel Soufflot, habitent la province. Trois sont aveugles. Les plus connus sont MM. Piquard, qui a cent deux ans, et fut fait prisonnier à Flessingue; Ronturier blessé à Waterloo. Denis, blessé à Fleurus ; le général Mellinet ; Cartigny, dont on célébrait naguère le centenaire à Hyères ; et Baillot, qui fut, en 1814, il y a soixante-dix-huit ans, réformé... *comme phtisique*... ce qui ne l'empêche pas de se porter comme le Pont Neuf !

La léthargie vaincue. — Dernièrement, une dame de Saint-Pétersbourg, qui souffrait d'une maladie nerveuse, tombait en léthargie. Au bout de trois jours, comme elle paraissait avoir complètement cessé de respirer, le médecin qui la soignait déclara qu'elle était morte et signa le certificat de décès.

On allait enterrer la malheureuse lorsqu'un médecin ami de la famille, eut l'heureuse inspiration d'appliquer un microphone sur le cœur de la prétendue morte. O *miracle ! l'appareil, grâce à son extrême sensibilité*, démontra à ne s'y point tromper que celle-ci respirait encore.

Aujourd'hui la malade est sortie de son sommeil léthargique et se porte aussi bien que possible.

Un mort-vivant. — Un fait curieux vient de se produire dans la commune de Vaugneray, aux environs de Lyon. On allait procéder, lundi matin, aux obsèques du sieur Bonnet, dont le décès avait été déclaré samedi soir. Le prêtre et les invités étaient rassemblés devant la maison mortuaire. La fille du défunt voulut embrasser une dernière fois son père; il lui parut que le corps était encore chaud et, lui ayant pris la main, elle constata avec stupeur que le prétendu mort venait de la lui serrer. A ses cris, on accourut; on s'empressa, et bientôt le mort ouvrit les yeux et prononça quelques paroles. Bonnet, qui était simplement plongé dans un sommeil léthargique est dans un état grave, mais non désespéré.

Neuf jours à fond de cale. — Un nommé Charle Burzele, âgé de trente-trois ans et originaire de Rockland (Maine), a été retiré de la cale du steamer *El Monte* qui venait d'arriver de la Nouvelle-Orléans à New-York, et a été transporté en toute hâte à l'hôpital Saint-Vincent. Cet infortuné était resté pendant neuf jours et neuf nuits enfermé dans la cale du steamer sans avoir rien à boire ni à manger et l'on ne s'explique pas qu'il ne soit pas mort de faim.

L'*El-Monte* a quitté la Nouvelle-Orléans le 1er courant. La veille, un pauvre diable mal vêtu, qui n'était autre que Burzele, était allé trouver le commandant du steamer, le capitaine Quick, et lui avait demandé de l'amener à New-York, offrant d'aider les hommes d'équipage dans leur travail pendant la traversée pour le prix de son passage.

Le capitaine Quick n'a pas cru devoir accorder à Burzele la faveur qu'il demandait et il ne s'est plus occupé de l'incident. Avant le départ du steamer comme la cargaison se composait principalement de coton, les écoutilles ont été soigneusement fermées et n'ont pas été soigneusement fermées et n'ont pas été rouvertes de toute la traversée.

C'est seulement lorsque celle l'avant a été ouverte à New-York pour décharger la cargaison, que Burzele a été découvert, étendu sans connaissance sur une balle de coton.

A l'hôpital, on est parvenu à le rappeler à la vie, dès qu'il a pu parler, cet infortuné a raconté l'histoire suivante :

« *Je suis tonnelier de mon métier, et je suis parti de Rockland, au commencement du printemps dernier, pour aller chercher de l'ouvrage dans le Sud.*

» A la Nouvelle-Orléans, où j'en ai trouvé, j'ai économisé une forte somme d'argent et j'ai résolu de retourner dans le Nord; mais un individu, demeurant dans la même maison, m'a volé toutes mes économies et je me suis *trouvé absolument sans ressources.*

« Lorsque le capitaine du *El Monte* a refusé de me prendre à bord, je me suis caché dans la cale, espérant bien pouvoir sortir sur le pont le lendemain du départ. Personne ne saurait s'imaginer ce que j'ai souffert de la faim et de la soif, et je ne comprends pas moi-même comment je ne suis pas mort. »

TERRIBLE DRAME A PARIS

Un voleur qui tue. — Deux tués. — Un blessé

Paris, 4 mars. — Trois individus s'étaient présentés, hier soir, vers sept heures, dans l'établissement tenu par M. Devois, marchand de vins, rue Saint-Denis, 109, et s'étaient installés dans une salle du premier étage pour faire une partie de billard.

Cette salle communique avec l'appartement de M. Devois et les consommateurs connaissaient sans doute ce détail.

Après quelques carambolages, en effet, ils interrompirent leur partie et pénétrèrent avec effraction, dans la chambre à coucher du propriétaire de l'établissement.

Mme Devois, à ce moment, rentrait chez elle.

Les malfaiteurs, surpris, prirent la fuite par une autre porte donnant sur l'escalier, mais l'alarme avait été donnée; des voisins accoururent et les cambrioleurs allaient être arrêtés lorsque l'un d'eux, s'armant d'un revolver, fit feu et atteignit trois personnes.

L'une d'elles, M. Louis Martineau, journalier, âgé de trente-quatre ans tomba raide morte.

Un garçon pharmacien, M. Joseph Bottelier, employé chez M. Pluntron, rue des Archives, 93, reçut une balle dans l'aine et mourut en arrivant à l'Hôtel-Dieu, où on l'avait transporté.

M. Théodore Guault, employé, impasse Châlons, 2 bis, blessé grièvement à la tête, est à l'Hôtel Dieu, où son état inspire de très sérieuses inquiétudes.

L'auteur du crime assassinat n'a pu cependant être arrêté et remis entre les mains des agents.

Interrogé par le commissaire de police du quartier, il a d'abord refusé de faire connaître son nom.

Mais son identité n'a pas tardé à être établie; c'est un nommé Crampon, cambrioleur de profession. Il était porteur de fausses clefs. Les deux complices de Crampon ont pu fuir.

Les cadavres de Louis Martineau et de Joseph Bottelier ont été envoyés à la Morgue.

Paris, 4 mars. — *Le Cambrioleur, auteur du triple meurtre de la rue Saint-Denis*, a été interrogé ce matin, au commissariat des Halles. Il a refusé, comme hier, de répondre à toutes les questions; il s'est renfermé dans le mutisme le plus complet et n'a voulu ni indiquer son domicile, ni désigner ses complices.

Le commissaire, M. Véron, n'a pu tirer de lui aucun renseignement.

Il n'a manifesté son repentir que lorsque de la révélation qui lui a été faite de la mort de deux des victimes; il s'est pris à pleurer, prétendant que jamais il n'avait eu l'intention de tuer les personnes qui le poursuivaient et qu'il avait tiré au hasard, sans viser. Or cette explication facile des faits est formellement contredite par des *témoins qui ont vu Crampon s'effacer derrière une voiture et viser avec le plus grand sang froid les personnes* qui s'étaient mises à sa poursuite.

Il a été conduit dans la matinée par le brigadier Prince, de la sûreté, au service anthropométrique. Son identité a pu y être exactement établie; c'est bien, ainsi qu'il avait fini par le déclarer, un nommé Crampon, né à Paris en 1865. Il a déjà subi quatre condamnations pour vol.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

3 MARS 1871

PARIS INDÉPENDANT

Le prétexte de la formation d'un comité central de la garde nationale et de la fédération des bataillons entre eux avait été de s'opposer à l'entrée des Allemands dans Paris : tous ces braves avaient juré de se porter en armes, sans premier appel du comité, « au devant de l'envahisseur » et de l'expulser. On a pu voir comment ils tinrent leur serment ; les seuls gardes nationaux fédérés que purent apercevoir les Allemands furent ceux que l'appât d'une pièce de 40 sols décida à venir faire la haie autour de la zône occupée pour les isoler de la population et prévenir un contact d'où de grands malheurs auraient pu résulter ; tout le reste demeura coi, ou se borna à brailler loin du danger.

L'internationale pensait si peu à repousser l'ennemi de Paris que, le jour même où il en sortait; elle mettait à l'étude dans son « parlement ouvrier » de la rue de la Corderie, un projet qui révélait assez ses véritables visées : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siège du Gouvernement viendrait à être transféré ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait immédiatement se constituer en république indépendante ». Il n'est pas de Français sensé qui n'eût cru rêver si on lui eût dit alors qu'au moment même où la France était mutilée sur ses frontières, il y avait des gens qui méditaient de se mutiler à l'intérieur, et de mettre violemment la main sur le Gouvernement de sa capitale si l'Assemblée avait la prudence de ne pas leur fournir, en venant s'y installer, l'occasion de mettre violemment la main sur celui du pays; on eût traité ce rêve de cauchemar, et cependant il allait se réaliser.

L'armée de l'insurrection se formait, elle était déjà en possession de tous les canons de Paris qu'elle avait traînés, les uns à la place royale, les autres à Montmartre sous le prétexte de les dérober à l'ennemi. En vain l'intervention de ce pouvoir anonyme qui s'emparait indûment d'armes et de munitions de guerre, dès le lendemain le comité central répondait par une affiche déclarant qu'il avait été nommé dans une *assemblée générale de délégués représentant plus de 200 bataillons*, biicaine de la garde nationale « afin qu'elle fut organisée de manière à protéger le pays mieux que n'avaient pu le faire jusqu'à présent les armées permanentes, et à défendre par tous les moyens possibles la République menacée » : et pour montrer qu'il n'était pas anonyme, il mettait audacieusement au bas de l'affiche le nom de vingt-cinq de ses membres, d'ailleurs tout à fait inconnus.

Le Gouvernement essaya de réagir en donnant un successeur dans le commandement de la garde nationale à l'ancien maréchal des logis chef Clément Thomas, qui s'était démis le 19 *février*, il nomma le 4 mars d'Aurelle de Paladine; mais le vainqueur de Coulmiers n'était pas populaire, quoiqu'il eût été le seul à remporter une vraie victoire pendant toute la durée de la guerre, son autorité fut méconnue parce qu'il était, prétendit-on, monarchique et clérical, en réalité parce que le comité central ne voulait plus souffrir d'autre autorité que la sienne propre.

CHOSES ET AUTRES

Les enfants terribles :

— Maman, dis ?... pourquoi tu as des cheveux gris ?

— Parce que tu es une méchante petite fille... là !

Petite Jeanne reste un moment abasourdie ; puis, reprenant son aplomb :

— Alors, toi, tu as donc été bien diable ?

— Pourquoi ça, mademoiselle ?

— Tiens !... puisque grand'mère a les cheveux tout blancs !

— !!!

* * *

— Le maréchal de Villars entendit un officier qui disait à un de ses amis :

— Je vais dîner chez Villars.

Le maréchal lui dit avec bonté :

— A cause de mon rang de général, et non à cause de mon mérite, dites : « monsieur de Villars. »

— Monseigneur, lui répondit sur le champ l'officier, on ne dit point « monsieur César, » j'ai cru qu'on ne devait pas dire « monsieur de Villars. »

* * *

Feuillets détachés d'album :

La probité est la vertu des pauvres ; la vertu doit être la probité des riches. DUCLOS.

* * *

Les enfants et les fous s'imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir. FRANKLIN.

* * *

L'épée remporte des victoires; l'intelligence assure les suprématies politiques; la justice seule fait les conquêtes morales. SIMÉON LUCE.

* * *

La résignation dans l'épreuve la diminue de moitié. CEILLET-VERT.

* * *

Il est sage en toute chose de chercher moins encore à être le premier qu'à ne pas être le dernier. Adolphe d'HOUDETOT.

* * *

Enseigner la sagesse aux imbéciles, c'est souffler à travers un bambou. *Proverbe hindou.*

* * *

Je suis convaincu qu'il y aurait moins de maris trompés si le mariage était aboli. COMMERSON.

* * *

Un esprit faible est comme une lentille qui grossit des choses insignifiantes, mais ne peut percevoir les grandes. *Un philosophe d'Orient.*

* * *

Le petit jeu des *lettres*, très en honneur à chaque nouveau ministère :

Loub	E	t
Bourgeoi	S	
Viet	T	e
de	F	reysinet
	R	oche
Ric	A	rd
Cavai	G	nac
R	I	bot
Devel	L	le
Rouvi	E	r

Les lettres des noms ministériels, ainsi combinées, donnent : *Est fragile.*

Mais que les nouveaux « porte-feuillards » ne s'en inquiètent pas plus que de raison. Une autre combinaison de lettres donne : *Est durable.*

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'industrie textile du monde entier. — Nous avons les yeux quelques pages spécimen d'un annuaire qui nous paraît appelé à rendre de grands services aux industries et au commerce des textiles en France et tout particulièrement dans notre région.

C'est sous le titre l' « Annuaire de l'Industrie textile du Monde entier » que cette œuvre se présente au public.

Ce que nous remarquons surtout dans ce recueil, c'est la forme essentiellement pratique qui lui a été donnée.

S'écartant de la routine qui fait des publications de ce genre des compilations qui contentent tout le monde et personne, l'Annuaire en question s'attache uniquement à l'Industrie et au Commerce des textiles; il le prend à l'état brut et les suit à travers toutes les phases de leurs transformations dans tous les pays du monde.

Sa classification est absolument technique, les détails en sont précis, les termes sont bien en usage et se répètent en trois langues.

En ce qui concerne plus particulièrement nos industries locales, nous y trouvons des renseignements tous spéciaux qui ne se rencontrent dans aucun ouvrage similaire ; ils facilitent considérablement les recherches à tous ceux qui seraient appelés à consulter ce livre.

Nous ne pouvons donc que souhaiter le succès d'une œuvre dont ceux qui en ont eu l'idée offrent tous les gages qu'elle sera conduite à bonne fin, le concours de tous ceux qui s'intéressent aux Textiles, et ils sont nombreux, ne peuvent que faciliter cette tâche.

J. Slater et Cie, éditeurs, Manchester; Paris, 42, rue Notre-Dame des Victoires.

Le Tarif américain. — Vient de paraître à la LIBRAIRIE CHAIX, imprimerie et librairie centrales des chemins de fer, un tableau graphique sous ce titre : *Le Tarif américain*, moyenne annuelle des droits d'entrée *ad valorem* aux Etats-Unis, depuis 1791 jusqu'à nos jours, d'après les statistiques du Ministère des finances de Washington, par Léon CHOTTEAU, avocat, publiciste, membre du Cobden-Club de Londres, ancien délégué aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco-américain.

L'ouvrage est accompagné de statistiques et de légendes.

Les statistiques nous apprennent que la moyenne décennale des droits a ainsi varié, de 1850 à 1890 :

1850 à 1860,	25	pour cent.
1860 à 1870,	38 264	»
1870 à 1880,	42,560	»
1880 à 1890,	44,363	»

Parmi les légendes, nous remarquons :

« Si la France et les Etats-Unis savaient se rapprocher, se comprendre, et réaliser leur union économique, ces deux grandes nations mèneraient le monde.

» LÉON CHOTTEAU »

« ..... Les peuples s'éclairent lentement, mais ils s'éclairent. C'est pourquoi je suis certain que le temps viendra où le commerce sera aussi libre que les vents; où la liberté et l'industrie contribueront puissamment à abolir les grandes armées, et à prévenir les dangers et les souffrances de la guerre.

(*Public letters*). » JOHN BRIGHT, M. P. »

« Des droits exorbitants, sur les produits importés, servent à engendrer un esprit général de fraude, qui est toujours préjudiciable au commerce honnête, et, parfois, au Revenu lui-même. (*The Federalist.*)

» HAMILTON. »

Lettre à M. Cyrus W. Field, de New-York.

« Le flot de la démocratie monte. Je n'en crains pas les progrès. Si son cours est sagement dirigé, et si les obstacles, qui révèlent le monopole et le privilège, sont écartés à temps, ce flot peut refaire et fortifier la condition du peuple de ce pays.

« THOMAS BAYLEY POTTER, M. P. »

(*Presentation of an address*). Réponse.

« Là où il y a du commerce il y a des douanes. L'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'Etat ; et l'objet des douanes est un certain droit sur cette même importation et exportation, aussi en faveur de l'Etat. Il faut donc que l'Etat soit neutre entre sa douane et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point, et, alors, on y jouit de la liberté du commerce.

(*De l'Esprit des lois.*) » MONTESQUIEU. »

Dépôt chez Mme veuve QUEY, 30, rue de la Cloche, Tourcoing.

Prix de l'exemplaire : 2 francs.

A nos Abonnés

Après une précieuse œuvre de Rembrandt, **La Descente de Croix**, qui a eu un si grand succès auprès de nos abonnés, nous nous empressons, aux approches de Pâques, de leur offrir une nouvelle faveur, comme pendant :

LE PORTEMENT DE CROIX

de RUBENS

En effet, la Descente de Croix était la consommation du Sacrifice du Divin Sauveur. Le Portement de Croix en est le commencement.

C'est la plus belle composition de ce GRAND MAITRE, admirablement gravée sous ses yeux par le célèbre Pontius.

Le tableaux représente Jésus tombant sous le poids de sa croix, au moment où Véronique essuie son visage couvert de sueur.

Les soldats font porter sa croix par Simon le Cyrénéen, mais leur brutalité